

Aménager le temps AUTREMENT. Une responsabilité de l'école secondaire

Dans un avis rendu public au début d'avril, à l'Université du Québec à Hull, le Conseil supérieur de l'éducation propose d'aménager le temps autrement à l'école secondaire, afin de mieux répondre aux besoins d'apprentissage des élèves et aux besoins de formation et de concertation du personnel enseignant.

Le Conseil constate qu'au fil des ans, l'horaire a échappé aux considérations pédagogiques au profit des préoccupations administratives. Les premières personnes concernées par l'aménagement du temps, soit les enseignantes et enseignants et les directions d'école, ne perçoivent pas celui-ci comme une ressource pédagogique et n'utilisent pas la marge de manœuvre présente dans le régime pédagogique.

«Le pouvoir en matière d'aménagement du temps scolaire appartient, en très grande partie, aux écoles et il est urgent qu'elles s'en convainquent, car il s'agit d'un facteur essentiel de la réussite éducative», a déclaré la présidente du Conseil supérieur de l'éducation, Céline Saint-Pierre. Le Conseil signale, dans son avis, l'émergence de certaines initiatives visant à aménager le temps autrement dans les écoles secondaires québécoises. Il constate toutefois que ces projets novateurs demeurent trop souvent en marge et ne rejoignent qu'une minorité d'élèves et d'enseignants.

Se réapproprier l'aménagement du temps

Aux yeux du Conseil supérieur de l'éducation, la mise en place de la réforme de l'enseignement secondaire représente une belle occasion pour les écoles de se réapproprier l'aménagement du temps scolaire. Il fait donc appel aux capacités de prise en charge et d'innovation des milieux scolaires pour que de réels changements s'opèrent. Il demande aux directions d'école d'amorcer la démarche de réflexion sur l'aménagement du temps en collaboration avec l'équipe-école et le conseil d'établissement. Les enseignantes et les enseignants devraient être partie prenante à une définition plus pédagogique du temps scolaire, aux processus de décision et aux solutions apportées à l'égard de son aménagement.

Le Conseil souhaite que chaque école secondaire s'approprie le changement en adoptant un rythme qui tienne compte de son milieu et de sa culture spécifique. Dans un premier temps, il demande aux équipes-écoles de décloisonner au moins 20 % du temps annuel pour le réinvestir dans des projets d'apprentissage interdisciplinaires signifiants pour les élèves.

Le Conseil demande, par ailleurs, au ministre de l'Éducation de considérer l'aménagement du temps scolaire comme un facteur essentiel de la réussite des élèves et comme un indicateur lié à l'implantation de la réforme. Il l'invite à soutenir les projets pilotes des écoles secondaires qui aménagent le temps dans le but d'améliorer les conditions d'apprentissage de l'ensemble des élèves.

Panorama • Volume 6, numéro 2 • Mai 2001